

PROVINCE DE QUÉBEC / PROVINCE OF QUÉBEC VILLE DE POINTE-CLAIRE / CITY OF POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le **8 août 2023**, à 19h00, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

- Pour permettre au 297, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore une enseigne directionnelle installée au rez-de-chaussée et qui fait saillie sur le mur, pour les locataires du deuxième étage du bâtiment, ce qui n'est pas autorisé.
- Pour permettre au 101, avenue Eldon une clôture dans la marge avant d'une hauteur de 1,82m plutôt que la hauteur maximale permise de 1m.
- Pour permettre au 5, avenue Godin une extension avec une marge latérale gauche de 5,25m plutôt que le minimum requis de 7,5m ainsi qu'un palier avec des escaliers ayant une marge latérale gauche de 4,65m plutôt que le minimum requis de 7,5m.
- Pour permettre au 30, avenue Hillcrest une extension avec un taux d'implantation de 34% au lieu du maximum permis de 30%.
- Pour permettre au 16, avenue King un garage détaché situé à 0,61m de la limite arrière du terrain au lieu du minimum requis de 1m.
- Pour permettre au 165-173, avenue Oneida :

Un agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière de 7,9m plutôt que le minimum requis de 10m;

Une porte de garage située sur un mur faisant face à une rue et située à 18m derrière la partie de la façade la plus rapprochée de l'emprise de rue plutôt que le minimum requis de 20m et sans l'aménagement paysager requis comprenant un talus et des plantations pour la dissimiler de la voie publique;

Quatre (4) accès pour les automobiles ou les camions là où seulement deux (2) accès sont permis.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Pour toute question concernant le contenu du présent avis, veuillez contacter le service de l'urbanisme au 514 630-1200, poste 1206.

Donné à Pointe-Claire, le 21 juillet 2023.

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **August 8**, **2023**, at 7:00 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

- To permit at 297 Du Bord-du-Lac-Lakeshore Road a directional sign that is installed on the ground floor and that projects from the wall, for the second floor tenants of the building, which is not permitted.
- To permit at 101 Eldon Avenue a fence in the front setback with a height of 1.82m rather than the maximum permitted height of 1m.
- To permit at 5 Godin Avenue an extension with a left side setback of 5.25m rather than the minimum required of 7.5m as well as a landing with stairs having a left side setback of 4.65m rather than the minimum required of 7.5m.
- To permit at 30 Hillcrest Avenue an extension with a lot coverage of 34% rather than the maximum permitted of 30%.
- To permit at 16 King Avenue a detached garage to be located at 0.61m from the rear property line rather than the minimum required of 1m.
- To permit at 165-173 Oneida Avenue:

An extension of the principal building with a rear setback of 7.9m rather than the minimum required of 10m;

A garage door located on a wall facing a street and located 18m behind the part of the facade closest to the street right-of-way rather than the minimum of 20m and without having the required landscaping comprised of a berm and plantations to conceal it from the public street;

Four (4) accesses for automobiles and trucks where only two (2) accesses are permitted.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

For any questions concerning the content of this notice, please contact the Planning Department at 514 630-1200, extension 1206.

Given at Pointe-Claire, July 21, 2023.